

ATELIER 2 - LE TERRITOIRE COMME RESSOURCE ?

Si les communs se construisent largement sur la base de communautés locales, qu'en est-il vraiment du rapport que ces communautés entretiennent à leur territoire et quelle est la portée du retour au local qui les motive ?

Nous nous attacherons en particulier à voir dans quelle mesure les initiatives autour des communs mobilisent, au-delà de la gestion des ressources naturelles, le territoire comme un ensemble de ressources sociales, économiques, culturelles, ou, à l'inverse, comment celles-ci sont mises à l'épreuve de logiques territoriales instituées (politiques, institutionnelles...). Leur action a-t-elle des effets sur le développement local ? Les pratiques de « déconnexions » dans le domaine de l'économie, de l'énergie ou de l'habitat ne sont-elles pas une nouvelle forme d'enclos ? En ce sens, comment communautés géographiquement situées et logiques de réseaux, échelle locale et échelle nationale, s'articulent-elles ?

Intervenants : Marie Fare (économiste, UMR Triangle, Université Lyon 2), Antoine Fontaine (doctorant en géographie, UMR Pacte, Université de Grenoble), André Micoud (sociologue, directeur de recherche honoraire - Centre Max Weber). Récit d'expérience : Monique Cosson, Alain Touleron, Collectif Eau biens communs Rhône-Alpes.

Animateur : Mohammed Mechkar (sociologue, cadre pédagogique Ecole Santé Social Sud Est).

Témoin : Pascal Amphoux (architecte et géographe, Cresson-UMR Ambiances, ENSA Nantes).

André Micoud

Mon propos va être un peu général.

Comme on l'a vu, la gestion des communs implique dans la grande majorité des cas la dimension territoriale même si tout ne s'y réduit pas. On a parlé du numérique aussi. Mais elle implique aussi la prise en compte de la temporalité et bien sûr aussi du collectif historique et situé. Mon topo vise explicitement à expliciter cet emploi du mot patrimoine. Ce n'est pas une blague, le mot patrimoine fait partie de notre patrimoine. Nous héritons de ce terme, pas seulement nous francophones, tous ceux d'une langue d'origine latine mais aussi toute l'humanité puisque nous sommes collectivement héritiers des langues.

Cette notion est définie dans le droit romain comme « l'ensemble des biens dont la famille – au sens romain du terme c'est-à-dire la gens, qui inclus les serviteurs – hérite collectivement et solidairement à la mort du pater familias ». Avec quatre caractéristiques. On en hérite collectivement pour en devenir solidairement titulaire. Et j'insiste particulièrement là-dessus. L'objet patrimonial est inséparable du sujet qui en est le titulaire. Nous ne sommes pas propriétaires d'un patrimoine nous ne pouvons en être que titulaire. Et là je peux vous renvoyer au travail remarquable du philosophe François Ost qui a publié un ouvrage il y a déjà quelques années sur la nature hors la loi dans laquelle toute la dernière partie est consacrée aux vertus de cette notion de patrimoine. Ces caractéristiques de la notion de patrimoine ont été relativement oubliées à cause de ce qu'on a dit ce matin, du code civil et du sacro-saint droit de la propriété individuelle. Quand on dit patrimoine aujourd'hui si vous écoutez la radio la plupart du temps où dans les journaux financiers on parle en fait de l'ensemble des biens d'une personne. Avec les trois caractéristiques bien connues de ce droit de la propriété individuelle : usus, fructus, abusus. C'est-à-dire qu'on peut même détruire les biens dont on est propriétaire. Pourtant il y a des restes de cette notion patrimoniale. On y a fait une allusion aussi ce matin avec les biens de la couronne qui ne sont pas les biens du Roi mais les biens de la monarchie. Aussi les biens des congrégations religieuses et aujourd'hui aussi, votre nom patronymique, vous n'en êtes pas propriétaire, vous en êtes titulaire. Vous ne pouvez pas le vendre, l'aliéner. Il y a aussi dans le droit les biens patrimoniaux dans les contrats de mariage réduits à la communauté.

Non seulement il y a des restes mais c'est ça qui m'a intéressé en tant que sociologue c'est qu'il y a une véritable redécouverte. J'ai commencé à m'intéresser à cette notion de patrimoine, et pour vous dire franchement, quand Giscard d'Estaing a lancé les journées du patrimoine j'ai trouvé ça ringard on disait qu'il essayait de revitaliser les provinces... Je m'inscris complètement en faux, je pense que la notion de patrimoine comme beaucoup d'autres qui forment un faisceau (développement durable...) est un indice d'un changement du régime de temporalité dans lequel nous sommes. J'ai écrit un bouquin avec Philippe

Dujardin « Quels temps faisons-nous ? » qui est : quelle est la temporalité dans laquelle nous sommes en train d'entrer. Qui n'est plus celle du progrès.... Il y a une inflation aujourd'hui de l'emploi du terme de patrimoine : patrimoine naturel des écologistes, patrimoine culturel de l'humanité.... Et les journées européennes du patrimoine qui sont un succès inespéré qui a surpris même ses promoteurs.

Qu'est-ce qu'il en est du patrimoine et du territoire ? Je fais une précision tout de suite après ce qu'Alberto nous a dit ce matin, que je souscris complètement. Il nous a donné une définition je dirais ontologique du patrimoine et du territoire comme l'espace qui est travaillé en coévolution à la fois naturelle et culturelle dans l'histoire et qui est le résultat de cette conjonction humaine et de la nature. Alors que moi je pourrais aborder la question du territoire en partant du latin : *territorium* qui est la circonscription du pouvoir d'un évêque. Pour moi le territoire est une portion d'espace géographique tant qu'un pouvoir y exerce son emprise qui consiste à le nommer et à le circonscrire. C'est une autre définition du territoire qui n'est pas contradictoire avec celle que nous a présentée Alberto mais qui insiste sur la dimension politique du territoire. Or je pense que cette notion politique du territoire on ne va pas y couper quand on va s'intéresser justement aux communs territoriaux, aux patrimoines territoriaux.

Il n'y a jamais que des patrimonialisations. Le patrimoine comme ça est toujours le résultat d'un travail social. Quand on regarde de plus près tous les mouvements de patrimonialisation auxquels on a pu assister, les caractéristiques sont énumérées sur ce slide. Un moment de rupture dans son histoire, on l'a vu avec le droit romain, c'est quand le *pater familias* s'en va que le *patrimonium* est constitué. Un collectif humain qui s'inquiète de son avenir lors d'un changement, le père a disparu mais ça peut être la révolution, ça peut être toute sorte de choses. A ce moment-là ce collectif choisi de mettre de côté, hors du marché, de façon à ce que ce soit inaliénable, un ensemble de biens et de valeurs qui le représentent et constitue pour lui un gage de son avenir dans le temps. Ainsi pour moi, la patrimonialisation n'est pas quelque chose de passéiste mais au contraire quelque chose qui signale l'inquiétude d'un collectif humain sur son devenir. C'est ça qui est important. Je vous ai dit au début que le patrimoine, l'objet du patrimoine et le sujet patrimoine ne peuvent pas être séparés l'un de l'autre, pas plus que votre nom patronymique ne peut être séparé de ce que vous êtes. Le sujet titulaire du patrimoine et l'objet patrimonial sont toujours liés. Le patrimoine est toujours le patrimoine de... : de la France, de l'Europe, des Bretons, de tout ce que vous voulez. C'est là qu'on va voir le collectif précisément.

Je vais l'illustrer avec l'histoire de France dans laquelle on peut distinguer 3 phases. Une phase muséale et nationale. Une phase de sauvegarde régionale et celle dans laquelle nous sommes. Nous avons plutôt le nez dans le guidon, c'est un peu difficile de prévoir mais quand même, on a beaucoup d'indices. C'est une phase de mondialisation et de numérisation

autour des techniques de l'information et du vivant. Les trois moments de patrimonialisation à la française. C'est des moments, ce n'est pas des phases historiques, ça se superpose chaque fois ça fabrique des patrimoines différents mais qui se superposent. Ce travail de patrimonialisation il se fait avec la conjonction de trois types de ce que j'appelle un travail social distribué. C'est-à-dire qu'il n'est pas assignable. Il est l'œuvre de la société qui se construit elle-même comme dirait Castoriadis.

Une phase de figuration, cette qui utilise des choses pour nous émouvoir, c'est plutôt le lieu des créateurs, des artistes, des poètes qui inventent des mots, qui inventent des images. Une phase de conceptualisation. Nous ne sommes pas seulement des êtres sensibles, émotifs mais aussi des êtres rationnels qui cherchons à comprendre donc un patrimoine va toujours être explicité scientifiquement.... Et puis une phase d'institutionnalisation. Il va y avoir un tampon qui va être mis et qui va rendre ce patrimoine légitime.

Le premier moment il succède immédiatement la Révolution française : une rupture formidable, on a coupé la tête du Roi, il y avait des sujets du Roi, qu'est-ce que c'est ces êtres maintenant qui ne sont plus des sujets du Roi ? Tout le travail des conservateurs va consister à fabriquer un patrimoine national. C'est là qu'on va inventer les monuments historiques. C'est l'histoire de France qui va être instituée à ce moment et un patrimoine géographique, géologique. Dans les livres d'histoire, les livres de géographie de tous les petits français il y aura le Mont Saint Michel, le Cirque de Gavarnie, le Château de Versailles, qui sont comme des témoins de l'Histoire. Le patrimoine, à cette époque, il est muséal, ce sont des espaces protégés et il est national. Petit à petit ce patrimoine national il va devenir poussiéreux, il n'intéresse plus personne. On va parler de la muséification. Il y a un deuxième moment patrimonial qui lui suit une deuxième rupture, moins violente que celle de la Révolution mais quand même, c'est l'industrialisation, l'urbanisation qui fait que toute une série de gens ordinaires, notamment les associations, les associations écologiques d'un côté, celles qui s'occupent des petites fleurs et des oiseaux, et les associations du patrimoine, les vieilles pierres et les vieux papiers. Tout le monde s'est moqué de ces associations. En fait, ce sont des associations bottom-up qui signalent qu'il y a plein de choses qui disparaissent qui sont de la valeur. Le deuxième moment de cette patrimonialisation qui va pas du tout être une patrimonialisation nationale, c'est une patrimonialisation que j'ai appelée régionale, qui va créer des aires culturelles, des nouveaux territoires d'une certaine manière et les gens qui vont défendre les zones humides ou les savoirs, ce sont les anciens savoirs paysans qui vont montrer comment nos ancêtres ruraux prenaient soin des territoires. On a une nouvelle patrimonialisation beaucoup plus locale. Que ne va pas remettre en cause la grande patrimonialisation nationale mais qui va la relativiser. En même temps qu'on a cette patrimonialisation régionale ou locale on va avoir les patrimoines de l'Humanité, de l'Unesco et de l'Europe. Et puis troisièmement, je vous ai dit que c'était un peu plus hypothétique

quoique... Aujourd'hui je pense que nous sommes dans un troisième moment de la patrimonialisation. Vous avez vu qu'au début c'est l'histoire et la géographie qui ont fabriqué la première patrimonialisation, la deuxième c'est plutôt l'ethnologie et l'écologie et la troisième c'est les sciences du vivant et les sciences de l'information. L'outil principal c'est la banque, c'est la numérisation. On se rapproche de plus en plus du patrimoine comme ressource. Maintenant si je reprends mes trois périodes rétrospectivement, vous voyez comment la première patrimonialisation on pouvait effectivement dire qu'elle était passéiste puisqu'il s'agissait de conserver. Comme un conservateur dans les boîtes de petits pois qui est censé protéger de l'altération du temps, qui fige les choses. Le deuxième moment de patrimonialisation on change, on est plus dans la conservation on est dans la sauvegarde. C'est-à-dire garantir que ça reste vivant. Il s'agit de réinventer les métiers, il s'agit de protéger le vivant, la biodiversité.... Troisième moment, toutes les diversités héritées sont une richesse, sont une ressource et il faut les gérer. On pourrait dire que c'est une espèce d'économisation du patrimoine. Comme on l'a dit ce matin, tous les possibles sont ouverts et on peut tout avoir, comme on le voit avec le marketing territorial ou des choses comme ça.

Vous avez vu que ce que je disais au début sur le changement du rapport à la temporalité il se voit aussi dans les manières d'articuler le temps et le vivant. La conservation, la sauvegarde et la gestion. Le patrimoine, quand il est indexé à un lieu, agit comme un marqueur d'identité et constitue une ressource tant qu'il différencie cet espace, ce propre comme l'a appelé Michel de Certeau. Ce propre qui est identique à soi-même. Mais ce propre n'existe que par la conjonction de tous ceux qui le fabriquent. Il est celui de tous ceux qui le vivent et qui l'entretiennent en commun et qui ont la responsabilité de le transmettre aux générations futures. Sauf que, toute l'ambivalence qui est contenue dans ce rapport patrimoine et territoire. Marqueur d'identités certes, mais qui peut servir aussi à identifier, à enfermer dans cette seule identité territoriale. On en a aujourd'hui des manifestations, ça a été dit par Christian Laval dans les communautés fermées, dans les communautés territoriales, religieuses, ethniques... exclure tous ceux qui ne peuvent pas s'en prévaloir.

J'aurais aimé posé une question plus globale à Christian Laval c'est : « oui, le principe du commun est forcément indexé à une circonscription locale mais quid de l'articulation des solidarités ? ». Alberto pourrait dire que oui il y a un patrimoine du nord de l'Italie mais qu'est-ce que les nordistes de l'Italie font du sud ? Ils ne veulent pas le connaître ? Donc on peut avoir effectivement une reterritorialisation identitaire au nom du patrimoine. J'étais dans le nord de l'Italie et j'ai assisté à des manifestations sympathiques sur des champs, des alpages et je me suis aperçu tout à coup, j'ai eu un peu froid dans le dos, que les fascistes n'étaient pas loin, reprenant les chants des Alpes italiennes mais il y avait des accents bizarres qui ne tournaient pas rond.

Antoine Fontaine

En guise d'introduction je vais partager avec vous un certain nombre de constats sur la politique française du photovoltaïque.

Tout d'abord, celle-ci se déploie à travers deux instruments principaux que sont les tarifs d'achat et les obligations d'achat à 20 ans qui sont donc attribués à des propriétaires de toitures et le montant du tarif d'achat évolue en fonction de la structuration de la toiture. Il y a un autre outil qui est important qui est les crédits d'impôt développement durable qui ont permis à des propriétaires de s'équiper plus facilement à moindre coût de panneaux solaires. Et comme tout futur producteur et revendeur d'électricité ils doivent se raccorder au réseau électrique d'ERDF et donc faire une demande. ErDF gère les demandes par parcelles et d'une parcelle à l'autre le prix de ce raccordement peut évoluer. Tout ça pour dire qu'on a un cadrage politique qui suscite essentiellement des aventures individuelles privées pour le photovoltaïque en France qui se développe principalement sur des toitures résidentielles privées ou sous la forme d'opérations industrielles de grande envergure. Mais dans ces cas-là, la ressource solaire est limitée essentiellement à sa fonction de rentabilité économique. En face de ça il y a assez peu de projets collectifs en France. Je vais vous présenter ici des projets collectifs qui concernent des toitures multiples avec des propriétaires multiples qui essayent de s'arranger pour organiser une gouvernance et un financement local. Et je me demande en quoi ces projets pourraient proposer une alternative à l'individualisation des investissements et des profits de la manne solaire en France. Au-delà de ça, puisque c'est le sujet de conversation essentiel d'aujourd'hui, en quoi est-ce que ces projets pourraient constituer des communs solaires.

Pour vous présenter la structuration de ces coopératives solaires et en quoi elles pourraient faire du commun je m'intéresse à un processus de structuration à partir de leur façon de mettre en commun des toitures. Est-ce que mettre en commun des toitures au final ça provoque qu'une entité qui n'est un club d'intérêt privé ou est-ce qu'il y a une vraie résistance collective ? est-ce que faire du solaire en France de façon collective c'est un processus qui met en capacité ou est-ce qu'au contraire c'est un processus limitant et complexifiant ? Parler d'agrégats de toitures comme je vais le faire c'est dire aussi que créer une coopérative citoyenne d'énergie en l'occurrence solaire ce n'est pas juste une association d'individus mais c'est également mettre ensemble une hétérogénéité de toitures dans leurs qualités, dans leurs fonctions. Je m'intéresse donc à la toiture et à l'ensemble de ses attachements. Toutes les caractéristiques de cette toiture. Ce n'est pas juste une surface. Chaque toiture a des gens en dessous, elle a une valeur patrimoniale, elle a une intégration dans le paysage, elle est plus ou moins proche d'un poste de raccordement électrique... J'ai listé un certain nombre de critères. Je parle en termes d'agrégats, d'agrégation, dans la mesure où je pars

du principe qu'il n'y a pas de normes ou de présupposé de ce que pourrait être une coopérative. Je vais vous présenter ici des coopératives qui sont en train de se structurer et voir en quoi, à travers le processus, elles peuvent devenir de multiples choses différentes. En termes théoriques et méthodologiques et m'inscrit dans une approche de sociologie des sciences et techniques pour étudier comment un collectif évolue, quelles sont les barrières qu'il rencontre, les contraintes et quelles solutions il adopte pour dépasser ces barrières. L'hypothèse centrale de cette présentation ce serait que la structuration d'une entité solaire coopérative est un processus à l'issue incertaine qui dépend de la capacité des acteurs à mettre en commun des toitures souvent de nature très hétérogènes. A travers cette hypothèse je vais essayer d'interroger les outils et les processus qui sont à l'œuvre dans la construction, dans la structuration de cette coopérative et en filigrane, quelle est réellement la nature de cette entité collective qui en résulte.

Le cas d'étude que je vous présente est celui des centrales villageoises en Rhône-Alpes. C'est un projet qui a démarré en 2010, financé initialement par l'Europe et la région Rhône-Alpes, qui est constitué de 8 expériences pilotes dans cinq PNR de RA. Ce sont des petites unités de production électriques photovoltaïques (PV) entre 100 et 250 kWhc donc on parle ici de la consommation de quelques foyers à l'échelle d'un village. C'est mettre en place ces unités de production selon un principe de gouvernance et de financement local avec la perspective d'explorer en quoi la ressource solaire pourrait être un creuset de développement local. En quoi les bénéfices partagés de cette manne solaire pourraient permettre de financer d'autres opérations d'énergies renouvelables sur le territoire. En quoi ces bénéfices pourraient permettre de financer des opérations de rénovation thermique ou de maîtrise de l'énergie ? Puisque je parle de projet je parle également d'expérience puisque sur ces 8 cas pilotes ils expérimentent à travers 4 volets d'étude. Le premier est un volet d'animation territoriale : comment est-ce que à l'échelle d'un territoire des habitants, des élus et des techniciens pourraient collectivement choisir un site solaire puis choisir et distinguer des toitures à intégrer à une future coopérative. Ensuite on a un volet juridique : quels outils juridiques pour structurer cette coopérative ? Un autre se situe au niveau technico-économique : quel choix technique ? Quelle économie du projet ? Et enfin un volet paysager : comment bien penser une intégration paysagère des panneaux solaires. Illustration par un tableau. Les trois premières opérations sont en service, la suivante sera mise en service le week-end prochain. Ici on a que 8 cas, les centrales villageoises c'est quelque chose qui est en train de se déployer dans d'autres territoires ruraux en PACA mais également dans des territoires urbains. Ce matin, l'élus qui était à la table ronde nous a parlé de Toits en transition sur le Grand Lyon. Il y a une opération sur l'agglomération grenobloise. Je vais essentiellement vous parler de territoires ruraux mais visiblement ce sont des

méthodologies et des approches qui intéressent également les territoires urbains. Sur ce tableau, je vais partir d'un étonnement qui est que les opérations en service sont de petite envergure. On a 76, 57 et 50 kWhc alors que ça fait 4 ou 5 ans que ces opérations sont à l'œuvre. Et je m'interroge : qu'est-ce qui fait qu'on ait des opérations de si faible envergure ? Pour ça je vais vous raconter deux de ces cas. De façon très pragmatique j'ai choisi les deux premiers à être entrés en service.

Le premier cas qui est celui de la région de Condrieu, dans le nord du PNR du Pilat entre St Etienne et Lyon. Pour vous raconter le déploiement de ces centrales villageoises, je vais vous raconter différentes étapes du processus de façon très synthétique. Quels sont les instruments utilisés par les techniciens et par les citoyens pour évaluer comment faire progresser le collectif, les effets de ces instruments en filigranes, comment le collectif évolue et comment la perception de la ressource solaire et du projet évolue. Dans un premier temps, on se situe dans le PNR du Pilat, des techniciens sont censés pousser à la sélection d'un site solaire. Ils vont faire un certain nombre de cartes sur toutes les communes encore envisagées à ce moment-là pour recenser quelles sont les intensités solaires, le nombre d'heures d'ensoleillement sur ces communes pour recenser à partir du cadastre les toitures qui pourraient être intéressantes, leur orientation, leur surface et mettre ça en parallèle avec les tarifs d'achat du PV en vigueur. Ils font également des études paysagères pour voir si ce sont des toitures qui vont être très visibles ou peu visibles, pour déterminer de quelle nature paysagère sera l'opération finale. Et puis, à travers des réunions publiques ils essaient de recenser la motivation des propriétaires à mettre à disposition leur toiture pour une future coopérative. Toutes ces cartes, une fois qu'elles sont superposées, permettent d'identifier des ensembles de toitures spatialement concentrées qui réuniraient tous ces critères. Des critères d'ensoleillement, de qualité paysagère, de motivation des habitants et de qualité de toiture. A ce moment, la ressource solaire telle qu'elle est explorée elle est tout ça à la fois, elle a toute ces dimensions. Ensuite il y a un architecte paysagiste qui va prendre le relais pour aller étudier la nature de ces ensembles de toitures à deux échelles. La première à l'extérieur du village, pour voir à quoi ressemble ces ensembles de toitures, est-ce que si on met des panneaux dessus ce serait cohérent avec les enjeux du paysage. Et à l'échelle de la rue, quelles options d'intégration paysagère de ces panneaux on devrait adopter. Le travail que fait cet architecte c'est de venir greffer à cette ressource solaire telle qu'elle est explorée collectivement, d'autres enjeux de qualité architecturale notamment. Il se trouve qu'à un certain point du projet, lors de la rencontre avec ErDF la spatialité du réseau électrique basse tension auquel ces toitures doivent être raccordées, est très différente de celle des toitures prometteuses qui ont toutes ces dimensions, toutes ces qualités solaires. A ce stade, le projet va être très largement modifié et tous ces groupements de toitures très prometteurs qui rentraient bien dans l'esprit de la coopérative

vont finalement être réduits et on va en arriver à sélectionner quelques toitures par ci par là dans le village qui pourraient accueillir des panneaux et être raccordées à moindre coup au réseau électrique. A ce stade-là, la ressource solaire telle qu'elle est explorée, elle tend de nouveau vers une fonction de rentabilité. C'est-à-dire que la rationalité économique du projet réduit très largement les qualités de cette ressource solaire telle qu'elle était explorée collectivement. Dans un dernier temps, pour mener à bien l'opération les porteurs de projets qui ont à ce stade déjà créé la société centrale villageoise locale, pour eux il leur apparaît important de figer l'économie du projet. Sachant que l'économie du projet c'est la somme de l'économie de chaque toiture qui sera sélectionnée. Au final on peut arriver à ce que les toitures les moins rentables financent les plus rentables. Il faut donc trouver un équilibre. Il se trouve que les toitures les moins rentables sont souvent celles où il y a le plus d'enjeux paysagers. Des enjeux d'inclusion, de sensibilisation au PV notamment là je pense ici à la toiture de l'école du village que tout le monde va pouvoir voir, qui apparaît très importante au regard des autres enjeux. Au moment de faire cette économie du projet les porteurs de projet vont décider de ne pas sélectionner que les toitures les plus rentables mais également d'autres toitures de façon à avoir un retour sur investissement qui va peut-être baisser mais une ressource solaire telle qu'elle sera explorée et exploitée qui regroupe beaucoup d'enjeux collectifs.

Un deuxième cas qui est celui du Plateau de la Leysse qui est à proximité immédiate de Chambéry. Vous vous doutez bien que si je vous présente un deuxième cas, c'est un cas qui s'est moins bien passé où on n'a pas les mêmes résultats. Une nouvelle fois on est face à des chargés de mission qui doivent mener à bien la sélection d'un site. Mais très rapidement, les élus des 6 communes du territoire veulent absolument ce site. Ce qui fait qu'on rentre dans un processus assez conflictuel de sélection du site. Je passe rapidement sur les étapes du début pour arriver à une étape où, lors d'une réunion publique, tous les élus et les habitants des différentes communes sont convoqués pour choisir le site. Il y a un tableau qui est rempli en séance collective qui liste des qualités d'ensoleillement, des qualités paysagères, des motivations habitantes.... A partir des résultats qui vont être obtenus en additionnant tous ces critères, le chiffre obtenu va permettre de discriminer les différentes communes et d'en sélectionner une. Il se trouve que premièrement. Il se trouve que premièrement, cette réunion va être non comprise par les citoyens et les élus des communes qui ne sont pas sélectionnées qui vont décider de se retirer du projet. Et dans un second temps, la ressource solaire telle qu'elle est perçue à ce stade-là du projet, c'est juste une addition de facteurs sans tenter de mettre des relations entre eux. On n'a pas à ce moment-là de toitures qui ont été identifiées comme juxtaposant tous les critères comme ça peut être le cas sur l'exemple précédent. Tout ça pour dire qu'en résumer on arrive à un moment donné où on a listé un certain nombre de toitures sur la commune la plus intéressante et qu'on a à nouveau un

tableau avec les toitures les plus rentables, les toitures les moins rentables. Seulement cette fois-ci, les propriétaires ayant les toitures les plus rentables vont décider de ne pas financer, avec leurs toitures rentables, les toitures les moins rentables et quitter le projet. A ce moment le collectif va éclater et on revient vers une ressource solaire qui est réduite à sa seule fonction de rentabilité et qui ne porte plus aucun enjeu collectif.

La question était, est-ce que finalement, sur la ressource solaire, on pourrait appliquer l'heuristique de la notion de coût commun tel qu'Elinor Ostrom en parle. Et donc est-ce qu'à travers de ces entités solaires coopératives on aurait un apport renouvelé de la ressource solaire ? Premièrement il se trouve que le statut de la ressource solaire n'est pas discuté. Il n'y a pas d'entente préalable sur ce statut. Ensuite, ce statut évolue selon des processus non linéaires. Par moment on rajoute des toitures qui rajoutent des qualités et des dimensions à la ressource solaire. Par moment on en retire et on perd complètement l'aspect collectif et l'aspect de commun. Le statut de la ressource solaire émerge au gré des recompositions du collectif et de sa capacité à mettre des toitures de natures très hétérogènes en commun. Il apparaît également que le solaire ne serait pas une énergie renouvelable a priori puisque, certes la ressource solaire est inépuisable, mais par contre elle est complètement dépendante d'enjeux connexes qui eux sont épuisables : des enjeux paysagers, des enjeux de réseau électrique, architecturaux et éminemment sociaux. Il apparaît qu'il y a un décalage par rapport à la notion de commun telle que conférée par Elinor Ostrom puisque c'est une ressource qui est embarquée dans un processus constant de constitution. Sa nature est toujours en devenir.

Enfin, c'est une ressource qui est au carrefour d'enjeux très nombreux. Des enjeux technologiques avec les PV, des enjeux de marché avec l'électricité, des enjeux de politique publique avec des dispositifs économiques de soutien de la filière PV qui évolue de façon très erratique et des enjeux de territoire, j'en ai listé quelques-uns. Ainsi, quand on voit le commun comme la fameuse troisième voie entre d'un côté la régulation par le marché et de l'autre côté la régulation par l'Etat, on se rend compte que dans la constitution d'un commun solaire, celui-ci très dépendant des enjeux de marché, d'Etat et de politique publique. Il y a donc un long chemin vers la constitution de communs solaires.

Marie Fare

Je tiens à préciser que je ne travaille pas spécifiquement sur la question des communs mais ma porte d'entrée c'est le territoire appréhendé à partir d'une vision du territoire comme un système complexe qui est composé d'acteurs divers qui vont interagir pour engendrer une dynamique territoriale via différentes modalités de coordination, coopération entre ces acteurs. Pour moi le territoire est une construction sociale. C'est en ce sens que je me suis intéressée à la question des monnaies sociales et complémentaires, dites aussi monnaies locales ou monnaies citoyennes voire parfois monnaies libres, comme outil, même si je n'aime pas trop l'utilisation du terme outil, de construction de ce territoire.

Ces monnaies sont des unités de compte spécifiques qui sont développées à l'initiative d'un groupe d'acteurs. Généralement ce sont des associations voire parfois des coopératives ou des SCIC dont il a été question ce matin, qui sont réunies au sein d'un réseau qui va permettre de comptabiliser et de régler des échanges de biens, de services ou de savoirs.

Le deuxième point de départ c'est une conception hétérodoxe de la monnaie. C'est-à-dire que la monnaie est généralement appréhendée par les économistes sous un angle fonctionnel et technique, qui vont la considérer comme un instrument neutre, un simple facilitateur des échanges qui est créé pour pallier le problème de la double coïncidence des besoins. C'est-à-dire qu'on a la difficulté de trouver quelqu'un qui souhaite ce que l'on offre et que l'on offre la chose désirée. Or, les travaux interdisciplinaires en sciences sociales ont souligné que la monnaie est d'abord une institution sociale, fondamentale de toute société qu'elle soit marchande ou non. C'est-à-dire que la monnaie est apparue de façon antérieure à la naissance du marché. C'est donc une institution sociale fondamentale mais également un fait social total qui va toucher à l'ensemble des sphères non seulement économiques mais aussi sociales, politiques et symboliques. Dans cette conception, la monnaie est vraiment appréhendée comme un lien social. Ce que je propose c'est de revenir dans un premier temps sur la diversité des monnaies à l'échelle planétaire, au Nord et au Sud, de façon assez rapide pour que l'on soit d'accord sur : de quelles monnaies parle-t-on, à quoi elles servent et comment elles fonctionnent. Ensuite j'aborderai les enjeux territoriaux de ces monnaies en tentant de les relier à la problématique des communs et on verra qu'il y a des proximités.

Depuis les années 1980 on assiste à un double processus de multiplication et de différenciation de ces monnaies à l'échelle mondiale. C'est-à-dire que ces monnaies vont s'adapter aux conditions sociales économiques locales mais également il va se développer ce qu'on va appeler une culture de l'expérimentation et la prise de conscience que la monnaie c'est un outil malléable que l'on peut adapter à des objectifs qu'il appartient aussi à la société civile de définir. Donc processus de démultiplication au Nord, au Sud et également sur différents types de monnaies. Le premier type de monnaies que l'on rencontre ce sont ce que l'on connaît en France sous l'appellation des SEL qui sont nés au début des années 80 au

Canada et qui reposent sur un système de crédits mutuels. C'est-à-dire que la monnaie elle est créée à travers l'échange par le débit et le crédit simultané des comptes. Là c'est le premier type de monnaie, on est plutôt sur une monnaie inconvertible en monnaie officielle, en monnaie nationale et ces monnaies vont essaimer à travers le monde et c'est ce type de monnaie qui est le plus courant et le plus fréquent à l'échelle mondiale.

La deuxième génération de monnaie ce sont des banques de temps dont l'Accorderie qui est présente dans la rue principale est un exemple type de cette génération. Ici on a exactement le même système de crédit mutuel, donc la monnaie est créée à travers l'échange par le débit et le crédit simultané des comptes. C'est-à-dire la personne qui rend un service va obtenir des heures sur son compte puisque l'unité de compte ici c'est l'heure. La personne qui reçoit le service va être débitée du même montant en heure. La particularité de cette génération c'est cette unité de compte qui est fondée sur l'heure, 1 heure = 1 heure, quel que soit le service rendu ou le statut social de la personne. 1h de ménage = 1h de service informatique. Ces monnaies visent essentiellement des échanges de services entre particuliers.

La troisième génération est spécifique au sens où ici il est nécessaire de détenir au préalable de la monnaie officielle pour pouvoir utiliser ce type de monnaie. Elle apparaît au début des années 90 aux Etats-Unis. Pour pouvoir échanger au sein du réseau d'échange il faut d'abord convertir, ici des euros, contre de la monnaie locale. Il y a des représentants des différents types de monnaies ici donc c'est très bien. Il y a le stand de la Gonette qui est typiquement une monnaie locale papier qui circule au sein d'un territoire entre des particuliers mais également des professionnels donc des entreprises, des commerçants, généralement de petite taille, et qui vont également chercher à favoriser des échanges qui vont s'inscrire dans une démarche de progrès en prenant en compte des critères sociaux et environnementaux via la mise en place de chartes et des formes de sélection des professionnels qui intègrent ce type de dispositif. Donc on n'est pas exactement sur les mêmes enjeux. Là il y a une nécessité de convertir alors que ce n'est pas le cas dans les deux autres générations précédentes.

La quatrième génération, vous avez au tableau quelques exemples de billets pour illustrer, ce sont des monnaies qui vont valoriser plus fortement une dimension et notamment la dimension environnementale et ce sont des monnaies où l'entrée se fait généralement par la valorisation d'un éco-comportement ou d'un éco-geste. C'est-à-dire que c'est en réalisant un éco-geste que le particulier va obtenir de la monnaie qu'il va ensuite utiliser au sein de PME, de commerçants sur un territoire. Ici généralement il faut des collectivités locales pour abonder le fonds qui finance les éco-comportements. L'exemple type c'est celui de l'éco iris qui est développé à Bruxelles.

Donc quatre générations, quatre modèles types de monnaies qui reposent sur des organisations, des caractéristiques monétaires qui sont différentes et qui ne vont pas viser

exactement le même type d'objectifs. Il y en a certaines qui vont viser des objectifs environnementaux, d'autres plus sociaux et d'autres qui vont chercher à combiner l'ensemble de ces objectifs. Dans ma deuxième partie je vais présenter des enjeux de façon transversale en présentant trois enjeux qui sont communs à ces quatre générations de monnaies.

Le premier c'est la territorialisation des activités au sens où les monnaies ont des limites de circulation généralement fondée sur une limite qui est territoriale et également une limite communautaire puisqu'il faut adhérer à l'association pour pouvoir utiliser la monnaie. Et cette limite territorialisée de son usage va permettre mécaniquement d'orienter les échanges au sein de ce territoire. Le deuxième enjeu de cette territorialisation c'est de mettre en réseau, en contact, ces acteurs du territoire via la création de liens qui peuvent se faire dans le cadre marchand ou non marchand par la création de liens sociaux. Le troisième enjeu de cette territorialisation c'est le développement de la démocratie locale via la mise en place d'espaces de délibération où les membres de l'association vont déterminer les objectifs de la monnaie, ses caractéristiques et cela dans un processus participatif, ouvert à tous. Il y a derrière, l'idée de favoriser une citoyenneté active et multidimensionnelle et la volonté de s'approprier un outil économique, la monnaie, dans des objectifs de transformation sociale.

Le deuxième enjeu de ces monnaies est de dynamiser les échanges. De façon mécanique via la localisation des activités dans un espace de circulation mais certaines monnaies mettent en place deux autres outils pour accroître les échanges au sein du territoire de circulation. Le premier c'est par le crédit automatique et gratuit. C'est ce que j'ai appelé le crédit mutuel tout à l'heure puisque la personne peut avoir un compte qui est débiteur donc elle dispose automatiquement d'un crédit gratuit. Dans cette optique de fournir des moyens de solvabilisation supplémentaires il y a aussi des dispositifs qui vont s'associer à des dispositifs de micro-crédit à la consommation ou à la production et notamment dans l'objectif de financer des activités à utilité sociale et environnementale pour favoriser la création de filières territorialisées par exemple. Le deuxième outil pour accroître cette dynamisation des échanges c'est de mettre en place ce qu'on appelle une monnaie fondante. C'est-à-dire que la valeur faciale du billet va diminuer au cours du temps. Par exemple tous les 3 mois votre billet va perdre 3 % de sa valeur faciale. Pour pouvoir continuer à utiliser le billet pour consommer ou le mettre en circulation il est nécessaire d'y coller un timbre et donc de payer une petite taxe ce qui favorise sa circulation. Ce qui en fait aussi pour certains une caractéristique qui limite l'appropriabilité de la monnaie.

Le troisième enjeu c'est celui de la transformation des pratiques des modes de vie et des représentations sociales. Il est important au sens où ces monnaies vont chercher d'une part à orienter la consommation mais aussi elle cherche à engager une réflexion sur les richesses,

sur la façon de les valoriser et sur la façon de les comptabiliser. Il y a des réflexions sur la façon de satisfaire les besoins au sens où il y a une forme de dé marchandisation d'un certain nombre de services qui peuvent être satisfaits via la mise en place de monnaies sociales et notamment avec les monnaies de première et de deuxième génération. On a donc une satisfaction des besoins qui n'est plus fondée exclusivement sur l'avoir mais sur l'interagir par exemple. Il y a également tout une réflexion sur les richesses qui ne sont pas seulement des richesses comptabilisées de façon monétaire mais également toutes les richesses humaines, environnementales qui peuvent être visibilisées par la mise en place de ce type de monnaie. Je passe sur le volet fléchage de la consommation vers une consommation dite responsable ou durable.... Et par ce même biais, la responsabilisation des organisations au sens où dans les monnaies par exemple de troisième génération ces organisations vont être invitées à engager une démarche de progrès vers des pratiques ou des objectifs sociaux et environnementaux plus précis.

Je me suis posée beaucoup de questions pour cette présentation. J'ai une hésitation entre : est-ce que la monnaie est un commun ? Ou est-ce que la monnaie qui peut être gérée comme un commun via la mise en place de monnaies sociales et complémentaires peut permettre de révéler le caractère commun du territoire. Il y a pour moi une oscillation entre ces deux réponses et j'ai tenté de répondre à cette question en repartant d'un certain nombre de critères qui étaient notamment énoncés par Ostrom sur la question. Je ne reviens pas sur le fait que ce n'est pas la nature des biens qui font leur caractère de commun mais plutôt sur leurs qualités ou dit autrement sur l'action ou l'action collective qui va permettre d'instituer des ressources et ici la monnaie, comme un commun. C'est bien par des processus collectifs et ici c'est notamment l'espace de délibération qui est ouvert sur la mise en place d'une monnaie, pourquoi, avec qui, comment, qui peuvent permettre d'instituer la monnaie comme un bien commun. Mais ces choix ne peuvent être dissociés d'une vision politique à la fois du rôle de la monnaie, puisque souvent ce qui est dénoncé c'est par exemple la privatisation de l'émission monétaire par les banques ou la logique des taux d'intérêt, et donc chaque projet de monnaie sociale et complémentaire véhicule également un projet politique qui repose généralement sur un projet de transformation sociale et une volonté d'instaurer un nouveau rapport de souveraineté sur la monnaie qui serait plus légitime et plus démocratique puisqu'il résulte des besoins sociaux et des aspirations des individus.

Autre point mis en avant par ces monnaies sociales c'est également la pluralité des formes institutionnelles que l'on retrouve aussi dans l'ESS puisque c'est un peu le grand absent de la journée. On a parlé des SCIC on parle de coopération, de coopératives, donc l'ESS a mis longtemps, en s'appuyant notamment sur des travaux de Paul Janie, à mettre en place cette hybridation entre différentes formes logiques d'action qui peuvent combiner une approche marchande et une approche non monétaire.

Témoignage, Monique Cosson, l'eau du Grand Lyon

Moi je vais vous parler d'une expérience active d'un collectif qui s'est bagarré entre 2010 et 2012 sur le retour en régie publique de l'eau sur la Métropole lyonnaise qui était à l'époque le Grand Lyon. Je vous donne quelques éléments historiques quand même.

C'est en 1986 que la communauté urbaine a accepté l'extension au privé de la totalité de la distribution de l'eau et donc il y a eu ce contrat qui a été signé pour 30 ans. Ce qui est absolument incroyable maintenant d'imaginer des contrats de 30 ans. En 1997, une dizaine d'années plus tard, la chambre régionale des comptes qui est venue regarder ce qu'il en était de ce contrat a noté l'absence d'étude en 1986 pour justifier le fait d'être en délégation de service public et il a invité la collectivité, lors des révisions quinquennales, c'est-à-dire tous les 5 ans dans le cadre de ce contrat, de revoir la question des tarifs de l'eau. Ils ont proposé que par rapport à ce contrat il ne fallait parvenir à une juste rémunération du service rendu. C'est une formule de la chambre régionale des comptes qui veut dire que globalement l'utilisateur de l'eau, en tous les cas le consommateur d'eau, payait très cher le service rendu. En 2001, Gérard Collomb a obtenu qu'une partie des réserves, et c'était dans la suite de ce qu'avait dit la chambre régionale des comptes, constituées par les fermiers en vue de financer les travaux de renouvellement du réseau. C'est-à-dire que ce financement pour les travaux était thésaurisé, il se montait à 75,5 millions d'euros. Mais il n'était pas vraiment réalisé pour l'entretien de ce réseau. Donc il a obtenu qu'une partie soit affecté à la baisse du tarif qui a été de -7% en 2002 et de moins 17% en 2008. L'utilisateur grand lyonnais payait trop cher depuis déjà 30 ans mais il y a eu cette baisse en 2001 et en 2002 par rapport à ces tarifs. Pour vous donner la situation à la veille de la fin du contrat qui arrivait en fin de course en 2015 et qu'il faudrait soit un nouveau contrat soit un retour en régie. C'est autour de ça que le collectif des Etats généraux du service public qui existait sur le Rhône, qui s'était mobilisé sur la question de la poste, s'est mobilisé notamment sur cette question du retour en régie publique. La gestion de l'eau à ce moment-là elle était donc en délégation de service public (DSP) par Veolia pour 85% du réseau sur la question de la distribution et pour la lyonnaise des eaux, 15%. Donc c'était vraiment Veolia qui tenait la grosse partie. L'assainissement par contre était géré par le Grand Lyon donc internalisé donc en service public. A la veille de la fin du contrat les profits réalisés par les fermiers sont extrêmement importants, et malgré la baisse du tarif de 2001-2002, et l'eau des grands lyonnais est l'une des trois plus chers de France, le réseau est peu ou très mal entretenu. Il y a eu un bilan fait par le Grand Lyon lui-même. Il était dit que 0,5% était entretenu de façon annuelle alors qu'il aurait fallu que ce soit le double c'est dire 1% du réseau qui aurait dû être entretenu. On voit bien que ça peut avoir des conséquences notamment sur la qualité de l'eau parce que le réseau non entretenu ça veut dire rajouter du chlore dans l'eau alors que nous avons sur le Grand Lyon une eau de très grande qualité avec le captage de Crépieux-Charmy qui est

vraiment régulièrement contrôlé et qui est toujours de très grande qualité mais qui par manque d'entretien et de protection peu se dégrader par la circulation dans les réseaux.

Un autre élément sur la situation à la veille du contrat c'est que les tarifs sont dégressifs. C'est-à-dire que plus on consomme et moins on paie. La dernière chose qui paraît tout à fait importante c'est que les élus ne contrôlent pas cette délégation. Elle se passe, les contrats existent et continuent. A part dans les révisions quinquennales que j'ai pu évoquer. Ils ferment aussi relativement les yeux sur la question de la qualité, de l'entretien et de l'argent public.

On a mené une bataille de 2 ans qui a été portée par un collectif un peu original ou en tous les cas très pluriel. Il y avait des forces associatives syndicales et politiques, ça pouvait aller d'association de consommateurs à la confédération nationale du logement et des confédérations des syndicats, CGT, FSU solidaire et des organisations politiques de gauche et des écologistes. Nos objectifs sont très clairement posés dès le départ. Cette ressource est évidemment un bien commun, ça renvoie au débat de ce matin, c'est un commun dans tous les cas si on ne veut pas parler de bien dans le sens où on se l'approprie pas. C'est la question de la qualité de la ressource, celle de l'entretien du réseau qui est tout à fait centrale pour garantir cette qualité et la question des tarifs mais qui sont le signe, je dirais, le plus visible parce que c'est le problème du réseau enterré. Les tarifs sont vraiment ce qui montre l'absence de transparence de la gestion et c'est extrêmement indispensable que cette transparence existe pour la question de l'eau on voit bien que c'est une question fondamentale et qu'en tous les cas il y a une question de réappropriation par la population. Donc le contrat s'arrête et pour ce collectif, la question de la décision qui va être à un moment donné un vote politique en conseil communautaire reste vraiment essentielle. C'est par rapport à ça qu'on s'est mobilisés. Juste un élément important sur l'état des lieux c'est que le Grand Lyon a quand même des compétences en interne à travers ce service d'assainissement dont j'ai parlé et qu'il y a cette question centrale qui est comment les citoyens, les associations peuvent retrouver un regard et peut-être même un contrôle sur la gestion de la production, de la distribution et de l'assainissement de l'eau. C'est vraiment plein d'enjeux à la fois démocratiques, écologiques et sociaux. Je vous rappelle le contexte national. Grenoble ça fait quelques années qu'ils étaient déjà revenus en régie publique avec un combat important contre Carignon et contre des conflits d'intérêts très très forts sur Grenoble par rapport à la question de l'eau. Paris était revenue peu de temps avant en régie publique. Les lacs d'Essonne mais il y avait aussi la ville de Lille. Il y avait donc un mouvement global de retour à des régies dans les communs et les intercommunalités.

Il y a eu une campagne importante de mobilisation par notre petite carte, il y a eu je ne sais pas combien de cartons qui ont été envoyés au Grand Lyon sur « l'eau n'est pas une marchandise » qui a été signé par énormément de grands lyonnais associés à une pétition

qui était sur les mêmes contenus. On a fait plusieurs réunions publiques où on a invité des exemples grenoblois ou l'exemple des lacs d'Essonne et on a aussi fait un mois et demi avant 4h sur les retours en régie publique de l'eau sur le Grand Lyon. On a essayé de mobiliser fortement là-dessus, on a fait beaucoup de campagnes de presse et on a fait un rassemblement devant l'hôtel du Grand Lyon le jour où devait se passer le vote. Il y a eu vraiment une sympathie immédiate, évidente autour de la pétition, autour de la carte pour se mobiliser pour le retour en régie. Dans tous les contacts directs qu'on a pu avoir spontanément effectivement, l'idée de l'eau qui était un bien commun qui n'a pas à être privatisé mais qui doit revenir dans une gestion publique était une évidence. Mais en même temps on a eu une vraie difficulté à mobiliser dans les réunions publiques où en tous les cas à ce qu'on soit très nombreux sur le Grand Lyon, à ce que ça soit une pression populaire suffisante par rapport aux élus. C'est vrai que le dossier paraît un peu technique et d'autre part il paraît un peu caché. L'état des réseaux personne ne le voit, les grands profits de Veolia personne ne les a vu directement. La presse par contre a fait son travail d'investigation et a réellement suivi ce combat que nous avons mené, en a été le relai, a investigué aussi sur les profits de Veolia et la mauvaise gestion. Mais en même temps on va dire qu'on n'a pas pu avoir ce que l'on aurait souhaité en termes de mobilisation populaire plus importante. On a fait aussi un travail spécifique de sensibilisation des élus du Grand Lyon et des 58 communes. Le vote du Grand Lyon a eu lieu en novembre 2012. Si trois groupes de la majorité avaient collaboré au début avec le collectif, ça aurait été possible mais il y a eu de fortes pressions politiques et en définitive il a été demandé un vote nominatif au moment de ce vote. Au final, la délégation de service public a été voté assez majoritairement : 132 pours, 18 contres, 3 abstentions et 1 refus de vote. Avec un seul prestataire qui est Veolia. On a actuellement une nouvelle DSP qui n'est quand même que de 8 ans avec un avenant au traité d'affermage qui permet une baisse de 5,4% de la facture et la mise en place d'une autorité organisatrice qui devrait contrôler ça mais il va falloir que nous on contrôle si réellement les élus contrôlent cette DSP.

Mohammed Meckar

Cette question du commun à travers le territoire nous révèle aussi l'importance de cette dimension collective, l'appropriation bien sûr soit de l'eau, comme la monnaie ou comme le patrimoine ou le solaire, à travers ce concept essentiel qui est la démocratie participative. On voit ici que la dimension d'expérimentation, d'exploration est arrivée à modéliser une expérience c'est quelque chose qui nous permet de passer à ce commun qui peut vraiment devenir un idéal, une utopie peut être.

Discussion

André Micoud

La semaine dernière j'ai assisté à une manifestation près Condrieu et j'ai été frappé, ça ressortait dans l'exposé que vous avez fait, par le souci dont des gens qui ont fait du boulot de communication et du souci des gens de cette commune de faire de cette expérience un exemple. Ça rejoint un peu ce qui a été dit ce matin, il y a des expériences mais comment faire pour que ces expériences essaient ?

J'étais aussi surpris de la qualité du film dans lequel il y avait un clone physicien qui racontait l'histoire de l'énergie et puis il y a Madame le maire de la commune qui a aussi fait un discours. Ils avaient mis le paquet pour que cette expérience devienne un exemple. J'ai trouvé que c'était important dans la problématique de la démultiplication de ce qu'on a évoqué ce matin : comment passer d'une juxtaposition à autre chose. Moi j'associe toujours les trois choses, une action exemplaire (figuration), expérimentale donc elle doit se donner les moyens de son évaluation et passer de l'exceptionnalité juridique à la mise aux normes. Et là on voit aussi dans celles que je connais à Condrieu, l'inventivité institutionnelle juridique qu'il faut faire en même temps. Ce n'est pas forcément de la technique c'est aussi de l'innovation institutionnelle et je trouvais que c'était intéressant.

Antoine Fontaine

Il y a 8 expériences en RA donc c'est la possibilité aussi de faire des études comparatives de comment ça se passe d'un cas à l'autre. Une chose m'a beaucoup marquée. Un grand point commun à ces huit grands collectifs c'est que ce sont des personnes qui sont toutes militantes mais qui souvent ont assez peu de compétences spécifique sur l'énergie et encore moins sur l'énergie citoyenne donc il y a déjà un coup d'apprentissage qui est important. Là ici on parle de huit expériences pilotes qui ont finalement abouti à un coût important à des petites structures productives d'électricité. Par contre il y a vraiment un apport de la méthodologie qui maintenant se ressent dans plein d'expériences de coopératives citoyennes énergétiques en RA et ailleurs. C'est-à-dire qu'il faut vraiment que les politiques prennent conscience qu'il y a un coût d'expérimentation qui est important pour des résultats initiaux qui sont finalement en termes quantitatif purement faibles mais qui très rapidement déclenchent beaucoup de compétences et spécifiquement sur la question de l'énergie citoyenne il y a un coût d'apprentissage initial qui est très important en termes de temps et d'argent. Mais après une fois que les compétences se développent il y a un essaimage très important de ce type de projet.

André Micoud

Je fais l'analogie. Il y a bien investissement public en l'occurrence dans les parcs par la Région et l'Europe, on peut le comparer à un catalyseur qu'on met pour accélérer la transition de phase. On passera du liquide au gazeux ou au solide....

Question

Je voulais revenir sur la question que vous posiez à la fin qui m'a beaucoup interpellée qui rejoint en partie les propos que vous avez tenus aussi. C'est cette question de comment faire du territoire de l'identité sans tomber dans l'identitaire, sans avoir cet enfermement. A mon avis c'est cette question aussi, comment on mobilise les habitants, tous les habitants, tous les acteurs. Vous dites que vous avez beaucoup œuvré, il y a eu des campagnes de presse, les gens étaient informés... et en même temps à un moment donné il y a de la sympathie mais ça s'arrête là. C'est ce que je vous disais M. Magnaghi tout à l'heure, moi avec mes étudiants je travaille sur la territorialisation, je leur parle de monnaie locale, on va sur le terrain. Et très souvent j'entends « ah oui mais ça fait peur ». Ça fait peur cet enfermement, cette idée du territoire qui fournit les ressources et on est un peu surpris. On se dit mais allez-y ! Vous avez une responsabilité, vous devez vous investir. Et puis on est un peu dans cette oscillation « j'ai pas envie de le faire, j'ai peur de le faire parce que je vais me retrouver prisonnier de quelque chose... » Là je trouve que c'est vrai, qu'il y a cette interrogation du territoire, de l'identité, de l'identitaire et de la mobilisation. « Je n'y vais pas parce que j'ai peur de me retrouver enfermé dans quelque chose. » Moi c'est vraiment une question que je me pose par rapport à ça, l'absence d'investissement.

Monique Cosson

Il me semble que sur cette question de la bataille sur l'eau c'est que ça dépendait aussi de façon très importante de la décision politique. On pourrait dire que ça permettrait la mobilisation alors que contrairement ça ne la permettait pas. C'est-à-dire qu'on avait pas, ou alors on ne l'a pas trouvé, cet espace de créer de l'expérimentation, on va pas se mettre à créer un réseau d'eau et sa gestion, vous voyez bien comme c'est complexe. En même temps, ce commun qui est l'eau, cette ressource où tout le monde est d'accord là-dessus, et sa gestion qui est une complexité forte et que l'on ne voit pas si ça ne se dégrade pas. C'est la même chose sur l'air et les particules fines, ou sur tous ces éléments qui se dégradent et que l'on ne peut pas percevoir. C'est cette question de ne pas se sentir compétent ou de ne pas pouvoir créer de l'alternative. Nous on pouvait créer du combat mais on ne pouvait pas créer de l'alternatives. Donc c'est quand même dans cet espace là qu'il faut arriver à mener les bagarres. On n'a pas vu comment faire autrement, on n'a pas trouvé d'autres formes, peut-

être qu'il aurait fallu en trouver. Mais il faut certainement être dans cet espace où aussi on pourrait créer quelque chose de l'ordre de l'alternative, ce qui était difficile dans notre contexte de bataille de retour en régie. On a donné des exemples de régies qui fonctionnaient pour montrer en quoi c'était intéressant, comment ça permettait la réappropriation. Mais la réappropriation on n'a pas pu la faire vivre au moment du combat. C'est compliqué.

Question

En réaction par rapport à la question de l'eau où on peut se demander comment ça se fait que des sources naturelles aient pu un jour être appropriées puis revendues avec des coûts qui ne sont pas toujours équitables pour ce qui est sur Lyon. J'ai des exemples d'autres pays. Par exemple j'ai vu à l'expo universelle de Milan où sur le site de l'expo l'eau était distribuée gratuitement, il y avait des fontaines en eau gazeuse et eau plate qui était distribuée gratuitement. J'ai l'expérience d'un pays comme l'Arménie où dans les rues vous avez des fontaines, partout dans la campagne, en ville, il y a toujours des fontaines d'eau distribuée gratuitement. Je me demandais si au niveau de Veolia, de la ville de Lyon, de la Métropole, si on ne pourrait pas à travers un collectif comme ça, demandé à ce que la ville puisse mettre des fontaines d'eau potable et que l'eau soit aussi accessible gratuitement sur certains points. Pourquoi est-ce que c'est faisable dans certains pays et pas d'autres ? Ce serait un combat qui ne serait pas une voie alternative pour entretenir les tuyauteries et autres mais qui pourrait aussi être offerte généreusement.

Monique Cosson

Je peux penser que ça peut être quelque chose qui pourrait être étudié. Je peux aussi penser que nous par exemple, une des bagarres, c'était de dire tient c'est étonnant, plus on consomme de l'eau, moins on la paye dans les tarifs et que nous on propose par exemple, et là il y avait un débat sur les tarifs progressifs, mais en tous cas que les premiers m³ d'eau au robinet, pas à la fontaine publique mais il pourrait y avoir aussi des fontaines publiques, soient gratuits pour les besoins de base. Et ça c'est une expérience qui existe dans d'autres intercommunalités et ça, ce sont des choses qui sont possibles et qui sont gérables même si l'eau doit être équilibrée au niveau de sa gestion, recettes et dépenses doivent être équilibrées mais n'empêche qu'on peut tout à fait prévoir ça. Et ça permettrait pour le coup de faire attention à la consommation de cette ressource parce que si on le relie à la question climatique, on sait qu'on va avoir des soucis d'usage de l'eau et donc on a cette préoccupation d'une sobriété heureuse avec l'eau aussi.

Question

Je suis un professeur italien invité donc mon français n'est pas parfait et je fais vite.

Comme un ex-manager international d'une entreprise, je pense que la clé est universelle pour comprendre la raison. Par exemple, je pense qu'il est particulièrement intéressant l'évolution du changement dans le temps des lois, de la réglementation des ressources comme l'eau. Il faudrait commencer à regarder pourquoi et que fait la réglementation sur ces ressources dans les situations négatives et dans le temps.

Une autre chose particulièrement intéressante c'est qu'il faut penser loin, penser à la collectivité, penser plus loin en considérant que l'eau est quelque chose nécessaire pour les générations futures. C'est une grande opportunité pour l'infiltration dans les fleuves et les grandes multinationales font aussi des activités criminelles donc c'est à ça qu'il faut faire particulièrement attention.

Alberto Magnaghi

Nous avons beaucoup parlé ce matin d'autogouvernement local pour construire le commun. Je pense qu'il faut poser le problème du savoir. Du savoir contextuel, technique, parce que je pense que nous entrons dans une phase d'ignorance globale des populations locales de tout : d'où arrive l'eau, à quel point elle est polluée, d'où arrive l'électricité... On ne gouverne pas la réintroduction de la vie. Nous avons en Toscane à peu près 120 associations, comités qui s'occupent de la sauvegarde et de la valorisation du territoire. Il y a là-dedans beaucoup de savoirs, savoirs de la tradition, de l'agriculture paysanne. Ce sont des savoirs qui se forment avec les experts locaux. Chaque lutte a en elle la croissance du savoir. C'est très important car ça nous permet de parler d'autogouvernement. Ce que vous avez dit sur la monnaie, sur le patrimoine... la connaissance est importante. La connaissance du patrimoine n'est pas linéaire, il faut la reconstruire à travers beaucoup de processus d'éducation, de formation collectives. Je m'occupe de la reconstruction de toits en pierre dans ma montagne dans le Piémont. Il n'y a plus d'artisans qui savent faire ces techniques. Mais ça c'est un consensus sur toutes les questions de la construction, de l'aménagement du territoire, des ressources... Mais il y a des savoirs latents qui peuvent être mis en activité et reconstruits à travers une formation diffuse de la population sinon nous ne pouvons pas effectuer ce passage à l'autogouvernement. C'est-à-dire organiser une société capable de se reproduire à travers tous les savoirs associés à un processus d'auto-organisation. Pour l'agriculture, ça signifie récupérer tout ce qu'on nomme comme rétro notion. C'est-à-dire comme récupération des savoirs traditionnels qui peuvent être réutilisés comme innovation pour la culture, pour la multifonctionnalité de l'agriculture pour la sauvegarde biologique des diversités, la qualité de la nourriture.... Même le problème de la monnaie est un problème similaire. Il faut réorganiser le savoir sur l'échange, sur la valeur de l'échange, sur beaucoup de problèmes. Je pense par exemple à l'acquisition communautaire de biens du territoire. Les administrations locales en Italie n'ont plus d'argent. Il faut donc inventer beaucoup de

formes. Nous sommes en train d'acquérir un lac, un petit lac en faisant un processus participatif. Dans une petite ville il y a un lac inutilisé qui devient une ruine à ciel ouvert. Nous avons alors pensé faire une société, un actionariat populaire et toute la population a bien accueilli cette idée pour un nouvel usage. Ça c'est difficile à faire, cela soulève des problèmes : qui va gérer ce bien, comment on va s'organiser ? Il faut donc organiser des savoirs économiques d'un type nouveau. Je voulais souligner ce problème de savoirs dans tous les champs qu'ils soient agricoles, économiques, géologiques, chimiques.... Pour donner un savoir collectif à la population pour arriver à l'autogouvernement.

Mohammed Mechkar

Je rebondis sur cette nuance qu'il faut avoir en connaissance et savoir. Et parfois on croit que les connaissances peuvent remplacer les savoirs, savoir-faire, savoir-vivre, savoir-s'impliquer.... Le fil conducteur entre les trois interventions c'est cet apport qui peut au moins nous questionner par rapport à cette notion du commun. Comment peut-on faire commun par rapport à des questions qui sont parfois très précises. Moi par exemple sur la monnaie je ne suis pas spécialiste.

Marie Fare

Les associations qui mettent en place ce type de monnaies font justement tout un travail à la fois de sensibilisation, ce qu'on peut appeler d'éducation citoyenne, sur à la fois les enjeux de création de la monnaie, d'où vient la monnaie, comment est-elle créée, comment elle circule.... Et quand on parle du processus de mobilisation c'est une question essentielle pour ces dispositifs là au sens où ils parviennent souvent à « séduire » un public militant mais pour dépasser ensuite la barre du public militant il faut mettre en place des outils spécifiques. Moi j'ai une petite faiblesse pour l'utilisation des outils culturels où je pense notamment quand il est question de monnaie et d'économie où il y a une certaine peur ou du moins tout un enjeu pour faire sortir la monnaie d'une gestion experte et technocratique pour montrer que ce n'est pas si compliqué que ça. Ce type de questionnement et d'interrogation peut passer aussi par des événements culturels comme le font très bien les pays du sud, ce que nous nous ne savons pas faire.

Il existe des outils pédagogiques et certaines associations notamment l'association T.A.W.A a travaillé là-dessus, sur des kits pédagogiques pour les enfants. Le Brésil qui connaît beaucoup la monnaie sociale via les banques communautaires de développement a développé énormément d'outils et même des monnaies pour les enfants, des albums photos, des pièces de théâtre... Il y a pléthore d'outils qui fonctionnent très bien comme outils de sensibilisation.